

### ***Partenaires pour un Québec français est lancée***

Montréal, lundi 19 novembre 2012 – Devant les multiples affaiblissements qu’a subis la Charte de la langue française et face à l’urgence de contrer le recul du français, les principaux syndicats du Québec et les organismes nationaux voués à la promotion du français au Québec se sont regroupés afin de former la coalition Partenaires pour un Québec français (PQF). Ils comptent mettre en œuvre une campagne nationale visant à mobiliser toutes les forces de la société civile autour de l’objectif de faire du français la véritable langue publique commune de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

Lors d’une conférence de presse à la Maison Ludger-Duvernay, les membres de PQF ont rendu publiques les grandes lignes de leurs revendications. Ils mettent de l’avant une série de mesures structurantes dans plusieurs domaines tels que le travail, le commerce et les affaires, l’administration publique, l’enseignement ainsi que la culture.

Étaient présents à cette occasion : Jacques Létourneau, président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), Louise Chabot, présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Pierre Saint-Germain, président de la Fédération autonome de l’enseignement (FAE), Louise Mercier, Vice-Présidente de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ), Paul de Bellefeuille, représentant du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ), Chantale Trottier, présidente du Mouvement national des Québécois et Mario Beaulieu, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJBM). L’Union des artistes (UDA) a participé au comité de travail de PQF et est appelée à s’y joindre sous peu de même que plusieurs autres organismes de la société civile.

Dans l’objectif de faire du français la langue commune des milieux de travail, PQF propose d’élargir le mandat de l’OQLF de façon à renforcer le processus de francisation de l’ensemble des entreprises québécoises, de dynamiser les comités de francisation des entreprises, de contrer l’exigence indue de la connaissance de l’anglais dans l’embauche interne ou externe et, notamment, de rendre la formation linguistique accessible sur les lieux de travail.

Plusieurs recommandations visent à ce que le gouvernement, ses ministères et les autres organismes d’État assument le rôle moteur qui leur revient pour favoriser l’usage du français comme langue commune dans l’espace public et dans les milieux de travail. Pour ce faire, comme le prescrit déjà la Charte, le français doit être l’unique langue de l’Administration avec les personnes morales et les entreprises établies au Québec. Parallèlement, les services de la fonction publique du Québec aux individus doivent généralement être offerts uniquement en français.

En ce qui a trait à l’affichage, reflet du visage français du Québec, le gouvernement doit s’assurer que l’Office québécois de la langue française (OQLF) maintienne l’obligation d’accompagnement d’une marque de commerce d’un descriptif en français, et introduire cette obligation de façon explicite dans la loi 101.

Naturellement, ces mesures resteront des vœux pieux à moins que l'OQLF et les autres organismes créés par la Charte de la langue française détiennent non seulement les pouvoirs, mais aussi les moyens financiers et humains pour accomplir l'ensemble de leur mission.

En outre, dans le secteur de l'enseignement, le gouvernement doit dresser un bilan de l'enseignement de l'anglais en première année du primaire et revenir sur sa décision d'implanter de façon universelle l'enseignement intensif de l'anglais en 6e année du primaire. L'article 72 de la Charte québécoise de la langue française doit être modifié afin d'y inclure les écoles privées non subventionnées.

-30-

Pour renseignements :

Paolo Philpot

Bureau : 514-843-8851 poste 242

Cell : 514-943-2508, 514-839-4140

pphilpot@ssjb.com